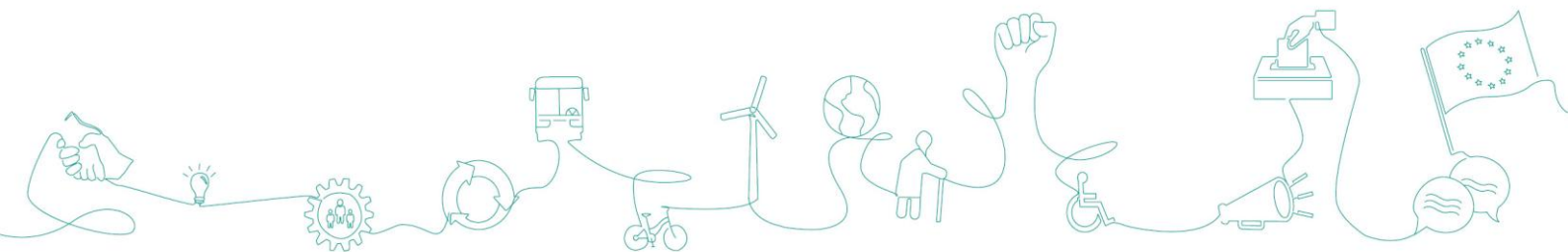


# L'ÉCONOMIE SOCIALE EN EUROPE

**Une reconnaissance avancée,  
mais toujours sous condition**

**Lola CORNEILLE,**  
*Sous la direction de  
Manon Bouisset et  
Françoise Kemajou*



# L'économie sociale en Europe

## **Une reconnaissance avancée, mais toujours sous condition**

*Collection Notes d'analyse – Juin 2026*

[pourolsolidarite.eu](http://pourolsolidarite.eu)

<b>INTRODUCTION</b>	<b>2</b>
---------------------	----------

## **I. LES ARCHITECTES DE LA RECONNAISSANCE : UN ÉCOSYSTÈME MOBILISÉ**

**4**

1. Le CESE : tête de pont institutionnelle et laboratoire d'idées	4
2. Le GECES : la boussole stratégique de la Commission européenne	7
3. L'intergroupe au parlement : le relais politique transpartisan	9
4. Les réseaux et organisations européennes : médiateurs entre terrain et institutions	10

## **II. LE DÉFI DE LA REPRÉSENTATIVITÉ EUROPÉENNE**

**13**

1. Une définition floue et divergente : la tour de Babel juridique	13
2. Une Europe à deux vitesses : la fracture géographique de la reconnaissance	16
3. Une représentativité partielle de la diversité des acteur·ice·s de l'économie sociale	19

## **III. VERS UNE RECONNAISSANCE CONSOLIDÉE ?**

**21**

1. Les obstacles persistants pour les organisations de l'économie sociale	21
2. Des leviers d'action pour les institutions européennes	24
3. Le test de réalité : les failles révélées par le bilan à mi-parcours	26
4. L'économie sociale face au virage conservateur	28

<b>CONCLUSION</b>	<b>31</b>
-------------------	-----------

<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>33</b>
----------------------	-----------

# INTRODUCTION

L'Europe traverse une polycrise : économique, climatique et géopolitique. Ces bouleversements exposent les failles des modèles traditionnels, incapables de répondre durablement aux besoins des citoyen·ne·s. Face à l'urgence, une alternative crédible s'impose : l'économie sociale.

En plaçant l'humain et l'environnement au-dessus du profit, ce modèle propose une croissance plus inclusive. Il ne s'agit pas d'une niche marginale. Avec plus de 4,3 millions d'entités et plus de 11,5 millions de travailleur·euse·s, l'économie sociale représente une des forces vives de l'Union européenne (UE). Elle incarne la résilience et la proximité<sup>1</sup>. Pourtant, cette économie a longtemps souffert d'un déficit de reconnaissance politique. L'absence de définition commune et de cadre juridique clair a freiné son essor à l'échelle continentale.

Cependant, ceci est en train de lentement changer depuis trois décennies. L'économie sociale s'est progressivement imposée dans le paysage européen grâce à l'action d'acteur·ice·s varié·e·s et à des jalons institutionnels structurants. Parmi ceux-ci nous avons le rapport du CESE de 1986<sup>2</sup> ou encore le plan d'action pour l'économie sociale (SEAP)<sup>3</sup> de 2021. Ce dernier représente un tournant en matière de reconnaissance politique. Certain·e·s ont alors parlé d'un véritable « alignement des planètes »<sup>4</sup>.

Pourtant, cet élan a récemment été freiné. Les disparités de reconnaissance entre États membres demeurent fortes, et l'évolution politique de l'UE a fragilisé les acquis. En mai 2025, la deuxième Commission von der Leyen (plus conservatrice et recentrée sur la défense, la compétitivité industrielle et la souveraineté stratégique) a ainsi décidé de dissoudre l'unité « économie sociale » de la DG GROW<sup>5</sup>. Cette décision

---

<sup>1</sup> EURICSE & CIRIEC. Statistical report on the social economy in the European Union. Présentation du rapport à Bruxelles le 7 février 2025 (page publiée le 28 février 2025). Disponible à l'adresse : <https://short-url.org/1g3Fn>

<sup>2</sup> COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN. European Economic and Social Committee. [s. d.]. Disponible à l'adresse : <https://short-url.org/1bpfF>

<sup>3</sup> EU Social Economy Gateway. SEAP – Social Economy Action Plan. Adopté le 9 décembre 2021. Disponible à l'adresse : <https://short-url.org/1bpfK>

<sup>4</sup> Le Labo de l'économie sociale et solidaire. L'alignement des planètes en 2021 pour une Europe inspirée de l'économie socialeS. Publié le 3 mai 2021. Disponible à l'adresse : <https://www.lelabo-ess.org/l-alignement-des-planetes-en-2021-pour-une-europe-inspiree-de-l-ess>

<sup>5</sup> Parlement européen. Commission decision to disband the Social Economy Unit within DG GROW, which is responsible for industrial policy. Question écrite E-001858/2025, posée le 8 mai 2025 par Eero Heinäluoma (S&D). Disponible à l'adresse : <https://short-url.org/1bpfX>

met brutalement fin à plus d'une décennie d'intégration de l'économie sociale dans les politiques industrielles européennes. Cette dissolution remet en cause des dispositifs-clés comme l'accès facilité aux marchés publics ou la participation à des groupes d'experts.

Face à ce recul, les réseaux et fédérations de l'économie sociale se mobilisent pour maintenir une présence forte dans les institutions, afin que ce modèle ne soit pas relégué à une politique sociale marginale, mais continue à peser dans la construction économique européenne.

Cette note analyse cette évolution institutionnelle. Nous examinons comment l'UE est passée d'une observation distante à un soutien actif. Nous décryptons le rôle moteur d'institutions comme le CESE, les avancées législatives récentes, et les défis qui persistent pour ancrer durablement l'économie sociale au cœur du projet européen.

# I. LES ARCHITECTES DE LA RECONNAISSANCE : UN ÉCOSYSTÈME MOBILISÉ

Les dynamiques de reconnaissance de l'économie sociale ont été portées par une pluralité d'acteur·ice·s. Ceux-ci œuvrent depuis plus de trois décennies à sa promotion, à la fois comme modèle économique porteur de sens et comme levier de transformation sociale. Loin d'être un processus linéaire ou uniforme, cette reconnaissance s'est construite progressivement, au croisement d'initiatives venues du terrain, de mobilisations institutionnelles et de prises de position politiques. À travers des actions complémentaires, ces acteur·ice·s ont contribué à faire de l'économie sociale une alternative crédible (à un modèle de croissance) plus inclusive, durable et ancrée dans les territoires.

## 1. Le CESE : tête de pont institutionnelle et laboratoire d'idées

---

Bien que consultatif, le Comité économique et social européen (CESE) s'est imposé comme le moteur politique de cette économie. Il rassemble syndicats, patronat et société civile organisée. Faute de pouvoir législatif direct, il a utilisé son « soft power » pour imposer le sujet à l'agenda.

Ses avis successifs ont construit le socle théorique de l'économie sociale européenne. Dès les années 1980, il a joué un rôle de pionnier en défendant une vision structurée de l'économie sociale. Comme le rappelle Timothée Duverger : « En 1986, le CESE joue un rôle central en dressant un panorama détaillé de l'économie sociale dans dix pays européens, soulignant l'importance de l'unification des forces pour influencer les politiques communautaires. »<sup>6</sup> En 2017, son avis sur le Socle européen des droits sociaux a ancré l'économie sociale comme réponse aux inégalités.

---

<sup>6</sup> Duverger, T. (2016). *l'économie sociale et solidaire, Une histoire de la société civile en France et en Europe de 1968 à nos jours*. Le bord de l'eau.

## 1986

Le CESE parraine une Conférence européenne de l'économie sociale, aux côtés du Comité de coordination des associations coopératives de la Communauté (CCACC), et publie la première étude européenne sur les coopératives, mutuelles et associations<sup>7</sup>.

## 1990

Il crée en son sein une catégorie « *Social Economy Category* »<sup>8</sup> qui réunit coopératives, mutuelles, associations et entreprises sociales et leur permet de défendre leurs intérêts collectifs au sein du CESE.

## 1999

Le Comité adopte un avis<sup>9</sup> affirmant que les entités de l'économie sociale se distinguent par leur gouvernance démocratique et l'absence de finalité lucrative, essentielles pour leur reconnaissance dans le marché unique.

## 2015

Il adopte un nouvel avis intitulé « *Financial ecosystem/social enterprises* »<sup>10</sup> visant à encourager un environnement financier adapté pour les entreprises sociales.

## 2019

Un nouvel avis intitulé « *Social economy enterprises' contribution to a more cohesive and democratic Europe* »<sup>11</sup> est adopté, en faveur d'un rôle renforcé de l'économie sociale dans la cohésion démocratique de l'UE.

---

<sup>7</sup> COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN (CESE). Les organisations coopératives, mutualistes et associatives dans la Communauté Européenne. Bruxelles, Editions Delta : Office for Official Publications of the European Communities, 1986.

<sup>8</sup> Comité économique et social européen (CESE). *Social Economy Category*. Disponible à l'adresse : <https://www.eesc.europa.eu/en/members-groups/categories/social-economy-category>

<sup>9</sup> COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN (CESE). *Social Economy Category : avis*. Disponible à l'adresse : <https://short-url.org/1bpqn>

<sup>10</sup> COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN (CESE). *Financial ecosystem/social enterprises*. Avis INT/770 – CESE 3146/2015, adopté le 16 septembre 2015. Disponible à l'adresse : <https://short-url.org/1g3Gj>

<sup>11</sup> COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN (CESE). Les entreprises de l'économie sociale : leur contribution à une Europe plus cohésive et démocratique. Avis exploratoire à la demande de la présidence roumaine, adopté le 15 mai 2019. Disponible à l'adresse : <https://short-url.org/1g3Gx>

Cette dynamique constante se poursuit dans les années récentes. En mai 2021, le CESE adopte un avis intitulé « *The role of social economy in the creation of jobs and in the implementation of the European Pillar of Social Rights* »<sup>12</sup>. Il y affirme que les entités de l'économie sociale sont des acteur·ice·s clé·e·s du Socle européen des droits sociaux et de la relance post-COVID. Dans ce même avis, il recommande des politiques de soutien, une collecte de données fiables et des mesures concrètes en matière fiscale, d'investissement, d'emploi, de compétences et d'innovation.

Dans le prolongement de ces recommandations, la Commission européenne adopte, le 9 décembre 2021, le plan d'action pour l'économie sociale (2021-2030)<sup>13</sup>. Il vise à renforcer l'investissement social et à soutenir les acteur·ice·s de l'économie sociale dans leur lancement, développement, capacité d'innovation et rôle dans la création d'emplois. Articulé autour de trois axes majeurs, améliorer les conditions-cadres, faciliter l'accès au financement et renforcer la reconnaissance de l'économie sociale, ce plan a fait l'objet d'un suivi attentif du CESE, lequel joue un rôle structurant dans son approfondissement<sup>14</sup>. Ainsi, en janvier 2025, le Comité adopte un avis intitulé « *How to support social economy entities in line with State aid rules* »<sup>15</sup>, réclamant une adaptation urgente du cadre des aides d'État pour mieux reconnaître et soutenir les entités de l'économie sociale.

Toutefois, le CESE demeure un organe consultatif sans pouvoir législatif ni exécutif. Sa promotion de l'économie sociale est précieuse, mais elle ne se traduit pas directement par des actions concrètes, telles que des mesures juridiques contraignantes ou des programmes de soutien opérationnels aux acteurs de terrain. Ainsi, son influence seule ne suffit pas à transformer la réalité de l'écosystème. À côté du CESE, la Commission européenne s'est dotée d'un outil consultatif stratégique afin de structurer l'expertise et le dialogue sur les enjeux de l'économie sociale : le GECES

---

<sup>12</sup> COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN (CESE). *Le rôle de l'économie sociale dans la création d'emplois et la mise en œuvre du Pilier européen des droits sociaux*. Avis exploratoire à la demande de la présidence portugaise, adopté le 27 avril 2021. Disponible à l'adresse : <https://short-url.org/1g3GR>

<sup>13</sup> EU Social Economy Gateway. *SEAP – Social Economy Action Plan*. Adopté le 9 décembre 2021. Disponible à l'adresse : [https://social-economy-gateway.ec.europa.eu/eu-initiatives/seap\\_en](https://social-economy-gateway.ec.europa.eu/eu-initiatives/seap_en)

<sup>14</sup> *Ibidem*.

<sup>15</sup> COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN (CESE). *How to support social economy entities in line with State aid rules: thoughts following the suggestions in Enrico Letta's report*. Avis adopté lors de la session plénière de janvier 2025. Disponible à l'adresse : <https://short-url.org/1bphg>

## 2. Le GECES : la boussole stratégique de la Commission européenne

---

Contrairement au CESE, le GECES<sup>16</sup> opère au cœur du réacteur exécutif. Placé sous l'égide de la Commission européenne (CE), ce groupe rassemble des expertes et experts reconnus de l'économie sociale, ainsi que des représentants des États membres, de la société civile, du monde académique et des acteurs de l'économie sociale. Ceci lui donne à la fois une forte légitimité sectorielle et une réelle proximité avec les processus décisionnels. Il assiste la Commission dans l'élaboration et le suivi de ses politiques en matière d'ES, tout en favorisant l'échange de bonnes pratiques entre les pays de l'UE. Le GECES s'impose ainsi comme un espace stratégique de coordination, de dialogue et de construction collective autour des enjeux propres à l'économie sociale.

Depuis sa création en 2012, il a joué un rôle essentiel dans l'institutionnalisation de l'économie sociale au niveau européen. Son premier mandat (2012–2018), initié dans le cadre de la *Social Business Initiative*<sup>17</sup>, a permis de structurer les échanges entre institutions et parties prenantes. Son second mandat, couvrant la période 2018–2024, a élargi son périmètre au-delà des seules entreprises sociales pour intégrer plus largement l'économie sociale dans son ensemble. Cette évolution marque un déplacement progressif du regard des institutions européennes, qui ne se limitent plus à la seule entrée « entrepreneuriat social », mais envisagent l'économie sociale comme un levier transversal pour répondre aux grands défis sociaux, environnementaux et territoriaux.

Le GECES a été l'architecte intellectuel du plan d'action pour l'économie sociale (SEAP)<sup>18</sup> :

---

<sup>16</sup> European Commission. Expert Group on Social Economy and Social Enterprises (GECES). Commission consultative body advising on social economy policy; currently in its third mandate (2018–2024), with a special group on data governance active until end of 2024. Disponible à l'adresse : <https://short-url.org/1bpeh>

<sup>17</sup> Commission européenne. Social Business Initiative – Frequently Asked Questions. MEMO/11/735, Bruxelles, 25 octobre 2011. Disponible à l'adresse : [https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/memo\\_11\\_735](https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/memo_11_735)

<sup>18</sup> EU Social Economy Gateway. SEAP – *Social Economy Action Plan*. Adopté le 9 décembre 2021. Disponible à l'adresse : [https://social-economy-gateway.ec.europa.eu/eu-initiatives/seap\\_en](https://social-economy-gateway.ec.europa.eu/eu-initiatives/seap_en)

« Ce rapport [...] plaide en faveur d'un plan d'action européen pour l'économie sociale et les entreprises sociales, qui donnerait un nouvel élan à la promotion d'un environnement propice à l'épanouissement des entreprises sociales et de l'économie sociale, en s'appuyant sur leurs valeurs fondamentales telles que la gouvernance démocratique, l'impact social, l'innovation, le réinvestissement des bénéficiaires ou la place centrale accordée à l'humain dans l'économie. »

— Les entreprises sociales et l'économie sociale à l'avenir (GECES, 2016)<sup>19</sup>

Aujourd'hui, il orchestre la mise en œuvre des initiatives européennes. Il assure le suivi du SEAP<sup>20</sup> et alimente la Commission en recommandations techniques. Il a également co-écrit la trajectoire de transition de l'écosystème industriel « Proximité et économie sociale », publiée en 2024, intégrant ainsi l'économie sociale dans la stratégie industrielle de l'UE<sup>21</sup>. Enfin, ses travaux alimentent la mise en œuvre de la recommandation du Conseil<sup>22</sup> sur le développement des conditions-cadres pour l'économie sociale dans les États membres, renforçant ainsi l'harmonisation des politiques nationales.

En somme, le GECES agit comme la « tête chercheuse » de la Commission : il prépare, structure et anticipe les politiques, laissant ensuite aux organes politiques le soin de les transformer en législations. Toutefois, le soutien à l'économie sociale ne repose pas uniquement sur les organes consultatifs : au sein même du Parlement européen, des relais politiques structurés défendent ses intérêts et portent ses revendications.

---

<sup>19</sup> Commission européenne. *Social enterprises and the social economy going forward*. Publication de l'Expert Group on Social Entrepreneurship (GECES), 31 octobre 2016. Disponible à l'adresse : <https://ec.europa.eu/newsroom/growth/items/455177/en>

<sup>20</sup> EU Social Economy Gateway, *op. cit.*

<sup>21</sup> Commission européenne ; European Innovation Council and SMEs Executive Agency ; Technopolis Group ; Nachtigall, H. ; Kreutzer, S. ; Iglauer, T. et al. *Monitoring the twin transition of industrial ecosystems – Proximity and social economy – Analytical report*. Luxembourg : Publications Office of the European Union, 2024. DOI : 10.2826/56304

<sup>22</sup> Union européenne. *Recommandation du Conseil du 27 novembre 2023 relative à la mise en place des conditions-cadres de l'économie sociale*. Journal officiel de l'Union européenne, C/2023/1344, 29 novembre 2023. Disponible à l'adresse : <https://short-url.org/1g3DT>

### 3. L'intergroupe au parlement : le relais politique transpartisan

---

Depuis 1990, l'intergroupe « Économie sociale et services d'intérêt général »<sup>23</sup> du Parlement européen constitue la cheville ouvrière politique de l'économie sociale au Parlement européen. Bien plus qu'un simple lieu d'échange informel, il agit comme un lobby interne transpartisan. Rassemblant des député·e·s issu·e·s de divers groupes (PPE, S&D, Renew, Verts/ALE) et commissions, il a pour mission de traduire les revendications du terrain en amendements législatifs concrets<sup>24</sup>.

C'est un pont entre les institutions et les acteur·rice·s de terrain qui favorise la circulation des idées, des expériences et des bonnes pratiques. Dès 2004, il produit un mémorandum<sup>25</sup> fondateur, fruit de deux années de travaux. Celui-ci propose une définition de l'économie sociale fondée sur les statuts juridiques et les valeurs communes, tout en formulant une série de recommandations aux institutions européennes. Il initie également la résolution du Parlement européen sur l'économie sociale de 2009, première étape législative d'envergure dédiée à cette thématique.

Le rôle structurant de l'intergroupe s'est encore affirmé dans les années récentes. Il a fourni une contribution déterminante à l'adoption du plan d'action pour l'économie sociale en 2021. Lors de son dernier mandat, il a organisé plusieurs auditions publiques mobilisant plus de 1 200 participant·e·s entre 2019 et 2024<sup>26</sup>. Ceci illustre son rôle de catalyseur dans la structuration du dialogue institutionnel. Il travaille par ailleurs sur des propositions concrètes telles que la mise en place d'une fiscalité différenciée pour les entreprises sociales, ou encore sur des initiatives en faveur de leur accès au financement et à l'innovation.

Le 17 décembre 2024, son renouvellement pour cinq nouvelles années, soutenu par l'expertise et la mobilisation de Social Economy Europe<sup>27</sup>, témoigne une fois encore de son rôle essentiel dans la défense des intérêts de l'économie sociale. Ce

---

<sup>23</sup> Parlement européen. *Intergroupe « Économie sociale et services d'intérêt général »*. Disponible à l'adresse : <https://short-url.org/1bpdO>

<sup>24</sup> Parlement européen. *À propos des intergroupes*. Disponible à l'adresse : <https://www.europarl.europa.eu/meps/fr/about/groupings>

<sup>25</sup> INTERGROUPE. *Mémorandum de l'Intergroupe parlementaire de l'économie sociale* par Madame Marie-Hélène Gilling, membre du Parlement européen, 2004.

<sup>26</sup> Social Economy Europe. *Mémorandum de l'économie sociale pour les élections européennes de 2024*. Bruxelles : Social Economy Europe, mars 2024. Disponible à l'adresse : <https://www.socialeconomy.eu.org/wp-content/uploads/2024/03/FR-SEE-memorandum-EU-elections-2024rev.pdf>

<sup>27</sup> Social Economy Europe. Disponible à l'adresse : <https://www.socialeconomy.eu.org/>

renouvellement intervient malgré un recentrage politique du Parlement européen vers la droite lors des dernières élections. Cela témoigne de sa capacité à fédérer des soutiens transversaux. Il souligne ainsi l'importance de son action pour maintenir la visibilité et l'influence de l'économie sociale dans un contexte politique parfois moins favorable, où il est d'autant plus nécessaire de transformer les débats en propositions concrètes.

Pour transformer ce capital politique en nouvelles législations, l'Intergroupe s'appuie sur une force de frappe extérieure indispensable : les réseaux d'acteurs organisés, seuls capables d'alimenter les député·e·s en données de terrain.

#### **4. Les réseaux et organisations européennes : médiateurs entre terrain et institutions**

---

La reconnaissance de l'économie sociale ne se décrète pas seulement dans les bureaux de la Commission. Elle repose sur un maillage dense d'organisations (réseaux et fédérations de l'économie sociale) qui font le lien entre la réalité du terrain et la bulle bruxelloise. Ces corps intermédiaires assurent quatre fonctions vitales : la représentation politique, la légitimation scientifique, l'ancrage territorial et l'action opérationnelle.

##### ***4.1. Social Economy Europe (SEE)<sup>28</sup> : la voix politique unifiée de l'économie sociale en Europe***

Pour peser face aux lobbies industriels, l'économie sociale a dû unifier sa voix. C'est le rôle de Social Economy Europe (SEE). Créée en 2000, cette organisation fédère les réseaux sectoriels et nationaux. Elle agit comme le syndicat patronal de l'économie sociale auprès des institutions. En assurant le secrétariat de l'Intergroupe au Parlement, SEE garantit un canal de communication direct et constant entre les député·e·s et les acteur·rice·s de terrain, transformant les revendications éparses en agenda politique cohérent.

---

<sup>28</sup> *Ibidem.*

#### **4.2. European Research Network (EMES)<sup>29</sup> : un réseau dédié à la recherche en ES**

Pour convaincre, l'économie sociale doit prouver son efficacité. Le réseau de recherche EMES remplit cette fonction critique. En produisant des données empiriques et des cadres théoriques robustes, ce collectif d'universitaires crédibilise cette économie. Leurs travaux sortent l'économie sociale de l'idéologie pour l'ancrer dans la réalité économique. Cette base scientifique est indispensable pour nourrir les décideur·euse·s et justifier les politiques d'investissement.

#### **4.3. DIESIS<sup>30</sup> et REVES<sup>31</sup> : renforcer la coopération territoriale et internationale**

L'Europe ne s'arrête pas aux capitales. Deux réseaux assurent le déploiement de l'économie sociale dans les territoires :

- **Diesis Network** se concentre sur le **développement écosystémique**, notamment dans les régions où l'économie sociale est émergente (comme les Balkans). Il renforce les capacités des acteur·rice·s locaux·ales par le transfert de savoir-faire.
- **Réseau Européen des Villes et Régions pour l'Économie Sociale (REVES)** fédère les collectivités locales. Il promeut le partenariat public-privé social, prouvant que l'économie sociale est un levier de développement local pour les villes et régions.

Ensemble, ils assurent que les politiques européennes "descendent" efficacement jusqu'au niveau local.

---

<sup>29</sup> EMES International Research Network. *News & Stories*. Disponible à l'adresse : <https://emes.net/news/>

<sup>30</sup> Diesis Network. *Diesis Network*. Disponible à l'adresse : <https://www.diesis.coop/>

<sup>31</sup> REVES – The European Network of Cities and Regions for the Social Economy. *REVES Network*. Disponible à l'adresse : <https://www.revesnetwork.eu/>

#### **4.4. POUR LA SOLIDARITÉ (PLS)<sup>32</sup> : un think & do tank ancré dans l'action et le dialogue**

Enfin, le think & do tank POUR LA SOLIDARITÉ (PLS) occupe une place singulière dans cet écosystème en incarnant la nécessaire jonction entre la théorie et la pratique. Là où d'autres réseaux se spécialisent soit dans le lobbying, soit dans la recherche, PLS opère comme une interface polyvalente reliant les institutions européennes, les acteurs de terrain et la société civile.

Cette double identité de "penser et agir" se traduit d'abord par une action de terrain vigoureuse. PLS pilote de nombreux projets européens qui concrétisent les priorités de l'Union, tels que ENACT<sup>33</sup>, axé sur la numérisation de l'économie sociale dans l'agroalimentaire, ou CAPSE<sup>34</sup>, visant à renforcer l'égalité de genre dans les instances dirigeantes des organisations de l'économie sociale. À travers ces initiatives, l'organisation ne se contente pas d'observer ; elle expérimente et déploie des solutions concrètes qui dynamisent l'écosystème local.

Simultanément, PLS assure une fonction stratégique de médiation et de diffusion. Membre actif du GECES, le think & do tank injecte les réalités du terrain directement dans les réflexions de la Commission. Parallèlement, son Observatoire européen de l'économie sociale<sup>35</sup> joue un rôle crucial de vulgarisation. En produisant régulièrement des notes d'analyse et des décryptages, PLS rend les enjeux technocratiques bruxellois accessibles à un public non expert, favorisant ainsi une appropriation citoyenne indispensable à la pérennité du modèle.

Si ces réseaux constituent l'armature indispensable de l'économie sociale européenne, en articulant influence politique, expertise scientifique et ancrage territorial, leur action seule ne suffit pas. Cette structuration ascendante reste vulnérable sans un cadre politique et législatif pérenne au sommet de l'Union. Le défi

---

<sup>32</sup> Pour la Solidarité – PLS. *Pour la Solidarité*. Disponible à l'adresse : <https://pourolsolidarite.eu/>

<sup>33</sup> Pour la Solidarité – PLS. *ENACT – La numérisation de l'économie sociale dans la chaîne de valeur agroalimentaire*. Disponible à l'adresse : <https://pourolsolidarite.eu/project/enact-la-numerisation-de-leconomie-sociale-dans-la-chaine-de-valeur-agroalimentaire/>

<sup>34</sup> Pour la Solidarité – PLS. *CAPSE – L'égalité de genre dans les instances dirigeantes de l'économie sociale et solidaire (ESS)*. Disponible à l'adresse : <https://pourolsolidarite.eu/project/capse-legalite-de-genre-dans-les-instances-dirigeantes-de-less/>

<sup>35</sup> Observatoire européen de l'Économie sociale (ESS). *Plateforme d'information et d'analyse de l'économie sociale et de l'entrepreneuriat social*. Une initiative de Pour la Solidarité. Disponible à l'adresse : <https://ess-europe.eu/>

n'est plus seulement de faire entendre la voix de l'économie sociale, mais de lever les barrières structurelles qui entravent encore son changement d'échelle. C'est précisément pour répondre à cette urgence que les institutions ont dû passer de la simple écoute à l'action législative concrète.

## II. LE DÉFI DE LA REPRÉSENTATIVITÉ EUROPÉENNE

Si l'économie sociale est aujourd'hui reconnue comme une alternative durable et viable, capable d'orienter l'Union européenne vers une dynamique plus sociale et écologique, son changement d'échelle se heurte à un obstacle structurel majeur : sa propre fragmentation. Le développement de cet écosystème demeure bridé par une reconnaissance institutionnelle inaboutie, freinée par la diversité des approches nationales et l'absence de grammaire commune.

### 1. Une définition floue et divergente : la tour de Babel juridique

---

Le concept d'économie sociale s'est indéniablement étoffé ces dernières années, culminant avec la définition proposée par le plan d'action (SEAP)<sup>36</sup>. Toutefois, cette harmonisation de façade masque mal les divergences profondes qui persistent entre les États membres. L'Union européenne, riche de ses 27 cultures politiques et juridiques, peine à faire émerger une vision unifiée.

Cette hétérogénéité n'est pas qu'un détail technique ; elle se traduit par des différences concrètes sur ce qui est – ou n'est pas – considéré comme de l'économie sociale sur les territoires. Cette cacophonie complique considérablement l'unification de la reconnaissance au niveau communautaire. On peut schématiquement identifier quatre grandes logiques de définition qui cohabitent, s'ignorent ou se superposent en Europe.

#### **1.1. La logique statutaire : la primauté de la forme juridique**

Certains pays historiques de l'économie sociale, comme la France, la Belgique ou l'Italie, privilégient une approche statutaire. Ici, l'économie sociale se définit par

---

<sup>36</sup> EU Social Economy Gateway. *SEAP – Social Economy Action Plan*. Adopté le 9 décembre 2021. Disponible à l'adresse : [https://social-economy-gateway.ec.europa.eu/eu-initiatives/seap\\_en](https://social-economy-gateway.ec.europa.eu/eu-initiatives/seap_en)

l'appartenance à des familles juridiques précises : coopératives, associations, mutuelles, fondations et, plus récemment, entreprises sociales<sup>37</sup>. Cependant, même au sein de cette famille, des dissonances existent. Si en France et en Belgique, les coopératives sont souvent traitées comme des sociétés commerciales à finalité sociale, l'Allemagne ou les Pays-Bas tendent à les considérer davantage comme des associations à but économique<sup>38</sup>. De même, la figure de la « mutuelle », pilier de la protection sociale franco-belge, est absente du paysage juridique italien, créant des trous dans la raquette européenne.

### **1.2. La logique sectorielle : le classement par activité**

Une seconde approche consiste à circonscrire l'économie sociale par ses champs d'activité. Le Portugal illustre cette tendance avec une loi qui met l'accent sur les activités économiques et sociales, mais en instaurant une subordination des secondes aux premières<sup>39</sup>. À l'inverse, la législation française (Loi Hamon de 2014)<sup>40</sup> permet à n'importe quel type d'activité d'être entrepris par les acteur·rice·s de l'économie sociale, refusant de cantonner ce modèle au seul secteur du « social » ou du « care », une vision large qui s'aligne davantage avec la position actuelle des institutions européennes.

### **1.3. La logique de finalité : l'objectif avant le statut**

D'autres cadres législatifs insistent sur la « boussole » de l'organisation plutôt que sur son statut. C'est le cas des lois espagnole et portugaise qui sacralisent l'intérêt général et l'intérêt mutuel. La France combine cette approche avec une définition négative, précisant que l'économie sociale doit poursuivre « un but autre que le seul partage

---

<sup>37</sup> France. *LOI n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement*. Journal officiel de la République française, 13 juillet 2010. NOR: DEVX0822225L. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000029313296>

<sup>38</sup> Demoustier, Danièle ; Chaves, Rafaël ; Huncova, Magdalena ; Lorenz, Günther ; Spear, Roger. *Débats autour de la notion d'économie sociale en Europe*. Revue internationale de l'économie sociale, n° 300, mai 2006, p. 8–18. DOI: 10.7202/1021790ar. Disponible à l'adresse : <https://www.erudit.org/fr/revues/recma/2006-n300-recma01107/1021790ar/>

<sup>39</sup> Meira, Deolinda Aparicio. *The Portuguese Law on Social Economy*. CIRIEC Working Paper, n° 2014/12, 2014. Disponible à l'adresse : [https://www.researchgate.net/publication/340487533\\_The\\_Portuguese\\_Law\\_on\\_Social\\_Economy](https://www.researchgate.net/publication/340487533_The_Portuguese_Law_on_Social_Economy)

<sup>40</sup> France. *Loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire*. Journal officiel de la République française, 1er août 2014. NOR: DEVX1415420L. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000029313296>

des bénéfiques »<sup>41</sup>. Dans cette optique, c'est la finalité de l'activité qui prime, permettant potentiellement d'inclure des sociétés commerciales classiques si elles prouvent leur impact et limitent leur lucrativité.

#### **1.4. La logique des valeurs : l'approche éthique**

Enfin, des pays comme la Grèce fondent leur définition sur des principes éthiques forts : utilité sociale, gouvernance démocratique, primauté de la personne sur le capital<sup>42</sup>. Si cette approche est philosophiquement la plus pure et la plus porteuse de sens, elle s'avère juridiquement plus floue. Elle peine à délimiter clairement les frontières du secteur (« qui est dedans, qui est dehors »), compliquant la collecte de données statistiques et le ciblage des politiques publiques.

Type d'approche	Caractéristiques principales	Exemples de pays
<b>Statutaire</b>	Définition fondée sur les formes juridiques (coopératives, mutuelles, associations, etc.)	France, Belgique, Allemagne, Pays-Bas, Italie
<b>Sectorielle</b>	Définition basée sur les secteurs d'activité, avec parfois une hiérarchie entre activités économiques et sociales	Portugal, France
<b>Par la finalité</b>	Définition fondée sur les objectifs poursuivis (intérêt général, but autre que le profit)	Espagne, Portugal, France
<b>Par les valeurs</b>	Définition centrée sur les principes éthiques (gouvernance démocratique, utilité sociale, non-lucrativité)	Grèce

— Tableau récapitulatif des approches sur la définition d'économie sociale

<sup>41</sup> *Ibidem*.

<sup>42</sup> Grèce. Loi n° 4019/2011 relative à l'économie sociale et aux entreprises coopératives sociales (KOINSEP). 2011. Disponible à l'adresse : [https://www.socioeco.org/bdf\\_fiche-legislation-67\\_en.html](https://www.socioeco.org/bdf_fiche-legislation-67_en.html)

Cette diversité d'approches rend la construction d'un socle commun particulièrement ardue. Au-delà du droit, la barrière est aussi linguistique et culturelle. En effet, la notion même d'« économie sociale » ne recoupe pas partout la même réalité. Par exemple, et contrairement à la traduction de « social economy » dans d'autres langues, le terme « Sozialwirtschaft » en allemand recouvre essentiellement le secteur des services sociaux, générant un malentendu sur la nature et les finalités de l'économie sociale. À cause de cette diversité d'approches, certains pays restent peu sensibles à l'économie sociale. Ce diagnostic met en lumière :

« Le manque de prise de conscience et de compréhension portant sur les concepts d'économie sociale, d'entreprises sociales, et les autres concepts connexes, au sein de la société, dans le débat public et les milieux universitaires »<sup>43</sup>

Ce flou conceptuel a des conséquences directes. Dans plusieurs pays d'Europe centrale et orientale, notamment la Hongrie, la Pologne, la République tchèque et la Slovaquie, la faible compréhension de l'économie sociale au sein de la société et du monde universitaire limite sa reconnaissance institutionnelle. Dès lors, le principal soutien au développement de l'économie sociale provient davantage des programmes de l'UE que des pouvoirs publics nationaux<sup>44</sup>. Le défi consiste donc, avant toute homogénéisation institutionnelle, à établir une acculturation commune entre les États.

## **2. Une Europe à deux vitesses : la fracture géographique de la reconnaissance**

---

La reconnaissance de l'économie sociale en Europe a nettement progressé ces dernières années. Toutefois, les divergences dans la compréhension de la notion se retrouvent nettement en termes de reconnaissance, de juridictions, d'infrastructures et d'accompagnement public au sein des pays. Ces inégalités de reconnaissance freinent un développement effectif de l'économie sociale au niveau local, mais

---

<sup>43</sup> Monzón, J. L. ; Chaves, R. *Évolutions récentes de l'économie sociale dans l'Union européenne : Synthèse*. CIRIEC Working papers, vol. 2019/01, 2019. Bruxelles : CIRIEC. DOI : [10.25518/ciriec.wp201901](https://doi.org/10.25518/ciriec.wp201901)

<sup>44</sup> *Ibidem*.

également une unification sur la question, qui permettrait une meilleure représentation au sein des institutions européennes.

Ainsi, différents niveaux de reconnaissance se dessinent entre les États membres. Certains disposent de cadres législatifs solides et de politiques publiques actives en faveur de l'économie sociale, tandis que d'autres en sont encore à une reconnaissance partielle ou informelle. Ces contrastes permettent de distinguer deux grandes catégories de pays, selon le degré d'intégration de l'économie sociale dans leur système national.

### **2.1. Le bloc des « Pionniers » : les modèles intégrés**

Dans une poignée de pays, l'économie sociale bénéficie d'une forte légitimité, soutenue par des cadres législatifs solides et une implication du monde académique. Ce groupe comprend la France, la Belgique, l'Espagne, le Portugal et le Luxembourg. Ces États disposent de lois-cadres définissant les acteur·rice·s, les principes et les modalités de soutien public<sup>45</sup>.

- La France fait figure de berceau historique, ayant structuré très tôt les statuts coopératifs et mutualistes (fin XIXe) puis associatifs (1901). Le terme « économie sociale » y a longtemps désigné cette alliance historique, active bien au-delà du social (banque, agriculture, culture)<sup>46</sup>.
- L'Espagne a joué un rôle d'avant-garde législative avec sa loi nationale de 2011, véritable référence en Europe<sup>47</sup>.
- La Belgique (via la Wallonie dès 2008) a également gravé les principes de l'économie sociale dans le marbre législatif<sup>48</sup>.

D'autres pays introduisent des concepts que l'on peut associer à l'économie sociale, comme l'Italie avec l'idée d'un « troisième secteur » ou la législation sur les entreprises

---

<sup>45</sup> OCDE. *Guide de politique publique sur les cadres légaux pour l'économie sociale et solidaire. Développement économique et création d'emplois locaux (LEED)*. Paris : Éditions OCDE, 2024. DOI : [10.1787/a7ded400-fr](https://doi.org/10.1787/a7ded400-fr)

<sup>46</sup> CRESS Île-de-France. *Histoire de l'économie sociale et solidaire*. Disponible à l'adresse : <https://www.cressidf.org/ess/chronologie/>

<sup>47</sup> Monzón, J. L. ; Chaves, R. *Évolutions récentes de l'économie sociale dans l'Union européenne : Synthèse*. CIRIEC Working papers, vol. 2019/01, 2019. Bruxelles : CIRIEC. DOI : [10.25518/ciriec.wp201901](https://doi.org/10.25518/ciriec.wp201901)

<sup>48</sup> Wallonie (Belgique). *Décret du 20 novembre 2008 relatif à la promotion de l'économie sociale*. Moniteur belge, 20 novembre 2008. Disponible à l'adresse : <https://wallex.wallonie.be/#/document/2008-11-20/DECRET-2008-11-20-ECONOMIE-SOCIALE>

sociales aux Pays-Bas<sup>49</sup>. Ces législations nationales, présentes dans peu de pays, témoignent des différences de réalité entre les territoires et leurs cultures. Pour l'économie sociale, un cadre juridique solide favorise le développement et la représentativité européenne.

Ces exemples démontrent qu'une reconnaissance institutionnelle forte est le prérequis indispensable pour ancrer durablement l'économie sociale dans le paysage national. Cependant, la loi ne fait pas tout. L'exemple de la Grèce est instructif : malgré l'adoption d'une législation en 2011, l'absence de politiques d'accompagnement concrètes et d'adhésion sociétale a conduit à des résultats mitigés<sup>50</sup>.

## **2.2. Les pays à soutien faible ou fragmenté**

À l'opposé, dans des pays comme l'Allemagne, l'Autriche ou la République tchèque, le concept global d'économie sociale peine à s'imposer face aux secteurs traditionnels du bénévolat ou du non-marchand. L'économie sociale n'y est pas une priorité politique et son développement dépend quasi exclusivement du dynamisme des acteur·rice·s locaux·ales ou de l'effet « top-down » des directives européennes<sup>51</sup>.

Il existe toutefois une voie intermédiaire, illustrée par le Royaume-Uni (bien que hors UE). Ce pays a développé une politique vigoureuse de soutien aux « entreprises sociales » sans pour autant reconnaître le concept politique d'économie sociale<sup>52</sup>. Cela prouve que le soutien gouvernemental est possible sans loi-cadre, mais le développement du secteur reste alors plus vulnérable aux alternances politiques.

Ces situations illustrent qu'en l'absence de cadre structurant, le développement de l'économie sociale reste fragmenté et dépend largement des dynamiques locales ou de l'impulsion européenne.

Cette fracture géographique a une conséquence politique majeure : elle crée un déséquilibre dans la participation aux instances européennes. Les pays où l'économie

---

<sup>49</sup> OCDE. *Guide de politique publique sur les cadres légaux pour l'économie sociale et solidaire. Développement économique et création d'emplois locaux (LEED)*. Paris : Éditions OCDE, 2024. DOI : [10.1787/a7ded400-fr](https://doi.org/10.1787/a7ded400-fr).

<sup>50</sup> Grèce. *Loi n° 4019/2011 relative à l'économie sociale et aux entreprises coopératives sociales (KOINSEP)*. 2011. Disponible à l'adresse : [https://www.socioeco.org/bdf\\_fiche-legislation-67\\_en.html](https://www.socioeco.org/bdf_fiche-legislation-67_en.html)

<sup>51</sup> Monzón, J. L. ; Chaves, R. *Évolutions récentes de l'économie sociale dans l'Union européenne : Synthèse*. CIRIEC Working papers, vol. 2019/01, 2019. Bruxelles: CIRIEC. DOI: [10.25518/ciriec.wp201901](https://doi.org/10.25518/ciriec.wp201901)

<sup>52</sup> *Ibidem*.

sociale est forte (France, Espagne) envoient des acteur·rice·s et des expert·e·s qui saturent les débats bruxellois, tandis que les pays à faible reconnaissance restent muets, empêchant l'émergence d'une politique européenne véritablement partagée.

### **3. Une représentativité partielle de la diversité des acteur·ice·s de l'économie sociale**

---

Si l'économie sociale rassemble une grande diversité d'acteur·rice·s, d'activités et de schémas de fonctionnement, cette richesse n'est pas pleinement reflétée dans les espaces européens de représentation. Les pays les plus avancés, ainsi que les formes d'économie sociale les plus visibles, y occupent une place disproportionnée, laissant en retrait d'autres réalités tout aussi essentielles.

Les pays les plus engagés occupent une place importante dans les espaces de pouvoir. L'analyse de la composition de l'Intergroupe Économie sociale du Parlement européen est révélatrice : sur ses membres, on compte 29 Italien·ne·s, 17 Espagnol·e·s, 16 Allemand·e·s, 14 Français·e·s et 7 Belges. À l'inverse, la Roumanie n'a que 5 représentant·e·s, et des pays comme les Pays-Bas, le Portugal ou la Bulgarie n'en ont qu'un seul<sup>53</sup>. Si ce « noyau dur » de pays moteurs est un atout indispensable pour faire avancer l'agenda législatif, cette surreprésentation introduit un biais culturel. Elle tend à favoriser les conceptions latines de l'économie sociale, risquant d'aliéner les pays de l'économie sociale ou du Nord qui ne s'y reconnaissent pas. Ce déséquilibre contredit le principe même d'inclusion porté par l'économie sociale.

#### **3.1. Le biais idéologique : la primauté du marché**

Au niveau juridique européen, l'économie sociale souffre d'un cadre inadapté à sa nature hybride. L'article 54 du TFUE<sup>54</sup> opère une distinction binaire entre entreprises lucratives et non lucratives. Les entreprises de l'économie sociale, souvent situées dans une zone grise, sont par défaut assimilées à des entreprises classiques ou mises en concurrence directe avec des géants privés via la réglementation sur les Services

---

<sup>53</sup> Parlement européen. *Intergroupe « Économie sociale et services d'intérêt général »* [IG10-23]. Disponible à l'adresse : <https://short-url.org/1g3HM>

<sup>54</sup> Union européenne. *Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE)*. Version consolidée. Disponible à l'adresse : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A12012E%2FTXT>

d'Intérêt économique général (SIEG). Comme l'analysent Querrien et Rosso, cela les désavantage structurellement, car elles ont moins accès aux capitaux privés pour s'industrialiser<sup>55</sup>.

Ainsi, on observe concrètement que certaines formes d'ES sont davantage mises en avant dans les politiques européennes. Les dynamiques institutionnelles européennes témoignent d'une surreprésentativité du secteur privé, qui tend à orienter les priorités et les définitions de l'économie sociale vers une approche plus marchande.

Cette myopie juridique favorise une forme spécifique d'ES : le « social business ». Porté par une vision anglo-saxonne, ce modèle valorise les structures capables de résoudre des problèmes sociaux par des méthodes marchandes. Selon les chercheurs Defourny et Nyssens, cette approche marginalise les initiatives non marchandes ou hybrides (comme les coopératives citoyennes), pourtant essentielles à la résilience territoriale<sup>56</sup>.

Pour sortir de cette vision réductrice, ils proposent le « triangle des principes »<sup>57</sup>, qui situe l'entreprise sociale à l'intersection de trois logiques : l'intérêt général, l'intérêt mutuel et la rentabilité économique. La richesse de l'économie sociale réside précisément dans cette hybridation. Or, les cadres politiques actuels, souvent conçus pour des modèles « purs », peinent à saisir cette complexité, excluant de facto des pans entiers de l'écosystème.

Face à ces blocages internes, l'Union européenne trouve paradoxalement un appui décisif sur la scène internationale. En avril 2023, l'ONU a adopté une résolution historique pour la promotion de l'économie sociale et solidaire<sup>58</sup>, rapidement saluée

---

<sup>55</sup> Querrien, É. ; Rosso, C. *L'Europe, une économie sociale à affirmer*. Multitudes, n° 74, 2019, p. 122–126. DOI : [10.3917/mult.074.0122](https://doi.org/10.3917/mult.074.0122).

<sup>56</sup> Defourny, J. ; Nyssens, M. *La diversité des modèles d'entreprise sociale : nouvelles dynamiques au cœur et aux confins de l'économie sociale*. Dans : VAN POTTELSBERGHE, Bruno ; BELLEFLAMME, Paul, dir. *Les enjeux de l'innovation : quelles politiques ? Quelles gouvernances ?* Rapport du 22e Congrès des économistes belges de langue française, 30 novembre 2017. Liège : Université Ouverte, 2017, p.461–480. Disponible à l'adresse : <https://orbi.uliege.be/bitstream/2268/219517/1/Defourny%20et%20Nyssens%20CEBLF%20final%2001.10.17.complet.pdf>

<sup>57</sup> *Ibidem*.

<sup>58</sup> Nations Unies. [A/RES/77/281 – *La promotion de l'économie sociale et solidaire au service du développement durable*]. Assemblée générale, 18 avril 2023. Disponible à l'adresse : <https://docs.un.org/fr/A/RES/77/281>

par l'OIT<sup>59</sup>. Ces instances mondiales reconnaissent l'économie sociale comme un levier indispensable pour atteindre les Objectifs de Développement Durable<sup>60</sup>.

Ce consensus international offre à l'Europe une opportunité unique : celle de dépasser ses querelles de définition internes pour s'aligner sur un standard mondial. L'UE a désormais la responsabilité, mais aussi la légitimité, d'harmoniser ses cadres pour affirmer son rôle de pionnière mondiale, transformant sa diversité intérieure en force diplomatique.

### III. VERS UNE RECONNAISSANCE CONSOLIDÉE ?

L'UE a aujourd'hui tout intérêt à agir en faveur du développement de l'économie sociale. Pourtant, on constate encore de nombreux obstacles auxquels les organisations de l'économie sociale sont confrontées au niveau européen. Il convient ainsi de lever ces différentes barrières et de mettre en place de réelles politiques de soutien. Pour cela, l'UE peut s'investir dans des domaines précis, particulièrement en demande, afin d'assurer une stabilité plus globale de l'écosystème de l'économie sociale.

#### 1. Les obstacles persistants pour les organisations de l'économie sociale

---

Si l'UE a massivement investi dans des outils financiers pour soutenir la cohésion sociale, un fossé persiste entre l'offre de fonds et la capacité des acteurs de l'économie sociale à s'en saisir. Au-delà du déficit de reconnaissance politique, les structures de terrain se heurtent à un « plafond de verre » administratif et technique qui freine leur accès aux ressources communautaires. Ce blocage repose sur quatre obstacles structurels majeurs.

---

<sup>59</sup> Organisation internationale du travail (OIT). *Site officiel*. Genève : OIT. Disponible à l'adresse : <https://www.ilo.org/fr>

<sup>60</sup> Organisation internationale du travail (OIT). *l'économie sociale et solidaire et l'économie informelle*. Genève : OIT. Disponible à l'adresse : <https://www.ilo.org/social-and-solidarity-economy-and-informal-economy>

### **1.1. Un maquis institutionnel illisible**

Sur le papier, les opportunités ne manquent pas. Le Fonds européen de développement régional (FEDER)<sup>61</sup>, le Fonds social européen (FSE+)<sup>62</sup> et le Fonds de cohésion représentent près d'un tiers du budget communautaire. Le FSE+, en particulier, affiche des priorités taillées sur mesure pour l'économie sociale : emploi durable, inclusion et entrepreneuriat social. Pourtant, la complexité de cet écosystème le rend opaque pour les petites structures. La multiplication des guichets, des règles d'éligibilité et des intermédiaires crée une barrière à l'entrée que seules les organisations les plus structurées parviennent à franchir. L'abondance des fonds se transforme ainsi, paradoxalement, en illisibilité.

### **1.2. Le choc des cultures : bureaucratie vs agilité**

Il existe une incompatibilité culturelle entre la logique gestionnaire de Bruxelles et la réalité opérationnelle de l'économie sociale. Les procédures européennes sont marquées par une lourdeur administrative disproportionnée. La charge de travail nécessaire pour monter un dossier (documentation exhaustive, reporting financier complexe) demande un investissement en temps et en ressources humaines que la plupart des associations ou coopératives ne possèdent pas.

Le modèle européen, vertical et centralisé, s'entrechoque avec l'ADN de l'économie sociale, fondé sur l'horizontalité, la coopération et l'action de terrain. Cette pression bureaucratique détourne les acteurs de leur mission sociale première, transformant les porteurs de projet en gestionnaires administratifs.

### **1.3. Le carcan des définitions juridiques**

L'inadéquation se niche jusque dans les critères d'éligibilité. Les appels à projets s'appuient souvent sur des définitions juridiques rigides qui échouent à capturer la diversité hybride de l'économie sociale. Cette catégorisation stricte exclut de facto de

---

<sup>61</sup> Parlement européen. *Fonds européen de développement régional (FEDER)*. Disponible à l'adresse : <https://short-url.org/1g314>

<sup>62</sup> Commission européenne. *Fonds social européen + (FSE+)*. Disponible à l'adresse : <https://short-url.org/1g318>

nombreuses initiatives locales ou innovantes qui ne rentrent pas dans les cases standards.

L'exemple de la « coopérative européenne » est symptomatique : censée faciliter l'action transnationale, sa complexité de mise en œuvre est telle que les acteurs lui préfèrent des statuts nationaux plus souples, comme les SCIC<sup>63</sup> en France. Ce décalage entre l'outil juridique européen et le besoin de simplicité du terrain limite la portée des programmes.

#### **1.4. Le frein réglementaire : le piège des aides d'État**

Enfin, le cadre réglementaire de la concurrence agit comme un frein puissant. Les règles dites « de minimis »<sup>64</sup>, qui plafonnent le montant des aides publiques qu'une entité peut recevoir sur une période donnée (généralement 300.000 € sur 3 ans), compliquent considérablement l'ingénierie financière.

Pour des structures qui hybrident souvent financements locaux, nationaux et européens, ce plafond bloque les effets de levier. Il empêche de co-financer des projets d'envergure, contraignant les acteurs à saucissonner leurs initiatives ou à renoncer à certaines aides pour rester dans les clous de la concurrence libre et non faussée.

Face à ces barrières, l'enjeu n'est plus seulement de créer de nouveaux fonds, mais de dérisquer l'accès aux fonds existants. Pour que l'économie sociale devienne le moteur de la transition juste, l'Union doit opérer un choc de simplification : alléger les procédures de contrôle, élargir les critères d'éligibilité aux formes hybrides et adapter les règles de la concurrence à la spécificité de l'utilité sociale. Sans cette adaptation technique, le soutien politique affiché restera lettre morte.

---

<sup>63</sup> France. *Loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération*. Journal officiel de la République française, 11 septembre 1947. Disponible à l'adresse : [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section\\_lc/JORFTEXT000000684004/](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/JORFTEXT000000684004/)

<sup>64</sup> Commission européenne. *Règlement (UE) 2023/2831 du 13 décembre 2023 relatif à l'économie sociale et solidaire*. Journal officiel de l'Union européenne, 13 décembre 2023. Disponible à l'adresse : <https://short-url.org/1bpi4>

## 2. Des leviers d'action pour les institutions européennes

---

Plutôt que de simples ajustements techniques, la pérennisation de l'économie sociale en Europe exige un changement de paradigme. L'Union, dans son rôle de « catalyseur » réaffirmé par le Conseil en 2023<sup>65</sup>, doit désormais ouvrir cinq chantiers structurels pour passer de la reconnaissance symbolique à l'intégration systémique.

### 2.1. Du flou juridique à la « grammaire commune »

L'harmonisation totale étant impossible à court terme vu les divergences nationales, l'UE doit opérer par l'exemplarité. L'enjeu n'est plus seulement de définir, mais de sanctuariser les principes de l'économie sociale dans le droit primaire (Traités).

- **La piste d'action** : Introduire officiellement la notion de « lucrativité limitée » dans le droit de la concurrence. Comme le préconise le CESE, cela permettrait de distinguer juridiquement une coopérative d'une multinationale sans violer le principe de neutralité, débloquant ainsi l'accès aux aides d'État spécifiques<sup>66</sup>.

### 2.2. Démocratiser la commande publique (le levier oublié)

Si le SEAP<sup>67</sup> vise à améliorer l'accès au financement pour les organisations de l'économie sociale, un écart significatif subsiste entre l'offre et la demande, soulignant le besoin d'un écosystème financier plus adapté aux spécificités de l'économie sociale<sup>68</sup>. Cependant, le financement direct (subventions) a atteint ses limites. Le véritable gisement de croissance réside dans la commande publique (14% du PIB européen).

---

<sup>65</sup> Union européenne. *Recommandation du Conseil du 27 novembre 2023 relative à la mise en place des conditions-cadres de l'économie sociale* Journal officiel de l'Union européenne, C/2023/1344, 29 novembre 2023. Disponible à l'adresse : <https://short-url.org/1bpig>

<sup>66</sup> Comité économique et social européen (CESE). *Vers un cadre juridique européen adapté pour les entreprises de l'économie sociale (avis d'initiative)*. Bruxelles : CESE, 16 juillet 2018. Disponible à l'adresse : <https://short-url.org/1q3IG>

<sup>67</sup> EU Social Economy Gateway. *SEAP – Social Economy Action Plan*. Adopté le 9 décembre 2021. Disponible à l'adresse : [https://social-economy-gateway.ec.europa.eu/eu-initiatives/seap\\_en](https://social-economy-gateway.ec.europa.eu/eu-initiatives/seap_en)

<sup>68</sup> Social Economy Europe. *Mémoire de l'économie sociale pour les élections européennes de 2024*. Bruxelles : Social Economy Europe, mars 2024. Disponible à l'adresse : <https://www.socialeconomy.eu.org/wp-content/uploads/2024/03/FR-SEE-memorandum-EU-elections-2024rev.pdf>

- **La piste d'action** : Rendre les clauses sociales et environnementales obligatoires (et non plus optionnelles) dans les marchés publics européens. Cela transformerait mécaniquement la demande, offrant des débouchés massifs aux structures de l'économie sociale sans coûter un euro de plus au contribuable.

### **2.3. Gagner la bataille de la donnée (visibilité statistique)**

On ne pilote pas ce qu'on ne mesure pas. L'invisibilité statistique de l'économie sociale la rend vulnérable aux coupes budgétaires.

- **La piste d'action** : Intégrer l'économie sociale dans les comptes satellites d'Eurostat de manière systématique. Il faut construire des indicateurs de richesse qui dépassent le PIB pour valoriser l'impact social « évité » (coûts sociaux moindres) et l'ancrage territorial, donnant enfin des armes chiffrées aux décideurs.

### **2.4. Investir les imaginaires : L'éducation et la jeunesse**

L'économie sociale souffre d'un déficit d'attractivité générationnel. Elle est souvent perçue comme un secteur « du passé » ou purement caritatif.

- **La piste d'action** : Lancer un « Erasmus de l'Économie sociale ». Il s'agit de financer massivement des échanges de jeunes entrepreneurs sociaux et d'intégrer l'entrepreneuriat coopératif dans les cursus scolaires et universitaires classiques. Répondre à l'éco-anxiété des jeunes par l'action concrète : l'économie sociale doit devenir le débouché naturel de la génération climat.

### **2.5. Créer un « Hub numérique » unique**

La plateforme Social Economy Gateway<sup>69</sup> existe, mais reste une coquille trop vide et confidentielle.

- **La piste d'action** : Transformer ce portail d'information en une plateforme d'intermédiation. Inspirée du succès d'EPALE, elle ne doit pas seulement lister

---

<sup>69</sup> EU Social Economy Gateway. Op. cit.

les appels à projets, mais permettre la recherche de partenaires transnationaux en un clic (« Tinder des projets »), simplifiant radicalement la constitution de consortiums pour les petites structures.

### **3. Le test de réalité : les failles révélées par le bilan à mi-parcours**

---

L'année 2025 marque un moment charnière : la revue à mi-parcours du plan d'action pour l'économie sociale (SEAP)<sup>70</sup>. Lancé en décembre 2021 avec une ambition historique, le plan fait aujourd'hui l'objet d'un examen sévère par les acteurs de terrain. La Commission européenne a ouvert une consultation publique qui a mobilisé l'ensemble des fédérations et réseaux européens. Si la reconnaissance symbolique est saluée, le bilan opérationnel révèle quatre zones de fragilité majeures.

#### **3.1. La tour de Babel interne : l'absence de chef d'orchestre**

Le premier reproche porte sur l'architecture institutionnelle elle-même. Malgré l'ambition affichée, le SEAP souffre d'un défaut de pilotage centralisé au sein de la Commission. ESS France déplore ainsi « l'absence de coordination entre les directions générales »<sup>71</sup>, transformant le plan en une juxtaposition d'initiatives sectorielles plutôt qu'en une stratégie transversale.

Social Economy Europe appelle à « renforcer le rôle de l'Intergroupe »<sup>72</sup> pour éviter que l'économie sociale ne soit traitée comme un dossier périphérique, ballotté entre DG Emploi, DG Concurrence et DG Marché intérieur. ConcertES va plus loin en affirmant que cette fragmentation « fragilise la mise en œuvre du plan »<sup>73</sup>, créant un décalage béant entre les communiqués de presse et les résultats tangibles. Le RTES regrette pour sa part « le manque de relais politiques stables et lisibles », particulièrement sur les dimensions territoriales. Sans unité dédiée ni portage ministériel fort, le SEAP risque de rester une coquille vide.

---

<sup>70</sup> EU Social Economy Gateway. *SEAP – Social Economy Action Plan*. Adopté le 9 décembre 2021. Disponible à l'adresse : [https://social-economy-gateway.ec.europa.eu/eu-initiatives/seap\\_en](https://social-economy-gateway.ec.europa.eu/eu-initiatives/seap_en)

<sup>71</sup>

<sup>72</sup> ESS France. *Contribution — Revue à mi-parcours du plan d'action pour l'économie sociale*. Disponible à l'adresse : <https://short-url.org/1g3JO>

<sup>73</sup> ConcertES. *Contribution — Revue à mi-parcours du plan d'action pour l'économie sociale*. Disponible à l'adresse : <https://short-url.org/1bpjf>

### **3.2. Le mirage international : une ambition sans moyens**

Le SEAP affichait une ambition mondiale : faire de l'économie sociale un pilier de la coopération au développement. Trois ans plus tard, le constat est sans appel : cette dimension reste lettre morte. CEPES souligne qu'« aucun outil dédié n'a été prévu dans les dispositifs comme Global Gateway ou NDICI »<sup>74</sup>, alors même que l'Union présente l'économie sociale comme un levier de transition juste à l'échelle planétaire.

Euclid Network alerte sur l'impréparation des délégations européennes sur le terrain : « Les représentants de l'UE ne sont pas outillés pour promouvoir l'économie sociale auprès des partenaires extérieurs. » RREUSE<sup>75</sup> et CONCORD Europe<sup>76</sup> plaident pour une intégration systématique de l'économie sociale dans les dialogues politiques avec les pays tiers. À ce jour, faute de stratégie claire et de moyens fléchés, l'économie sociale reste absente de la diplomatie européenne.

### **3.3. L'instabilité financière : des guichets éphémères**

Sur le plan budgétaire, le SEAP peine à offrir la prévisibilité de long terme nécessaire aux structures. Social Economy Europe rappelle que les moyens alloués sont « peu lisibles, voire incertains »<sup>77</sup>. Cette opacité budgétaire est mortelle pour des organisations qui planifient sur 5 à 10 ans. Les acteurs ne demandent pas forcément plus d'argent, mais une visibilité stable : des lignes budgétaires pérennes plutôt que des appels à projets sporadiques qui apparaissent et disparaissent au gré des arbitrages politiques.

### **3.4. L'intégration symbolique : un secteur encore à part**

Enfin, le reproche le plus radical porte sur la « mainstreaming » (intégration transversale) du SEAP. Comme le résume Social Economy Europe, « l'intégration

---

<sup>74</sup> CEPES. *Contribution — Revue à mi-parcours du plan d'action pour l'économie sociale*. Disponible à l'adresse : <https://short-url.org/1bpju>

<sup>75</sup> RREUSE. *Contribution — Revue à mi-parcours du plan d'action pour l'économie sociale*. Disponible à l'adresse : <https://short-url.org/1g3Jt>

<sup>76</sup> CONCORD Europe. *Contribution — Revue à mi-parcours du plan d'action pour l'économie sociale*. Disponible à l'adresse : <https://short-url.org/1g3Jz>

<sup>77</sup> Social Economy Europe. *Contribution — Revue à mi-parcours du plan d'action pour l'économie sociale*. Disponible à l'adresse : [https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/14662-Social-economy-action-plan-mid-term-review/F3580409\\_en](https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/14662-Social-economy-action-plan-mid-term-review/F3580409_en)

reste inégale, voire symbolique dans certains cas »<sup>78</sup>. L'économie sociale continue d'être traitée comme un « dossier à part », une niche sympathique mais secondaire, plutôt que comme une réponse systémique aux transitions économiques et écologiques. Pour sortir de l'effet vitrine, les réseaux appellent à une révolution culturelle : que chaque politique européenne (Pacte vert, Marché unique, Transition numérique) intègre par défaut la dimension économie sociale.

Ces critiques convergentes révèlent un paradoxe : le SEAP a réussi à placer l'économie sociale sur la carte politique européenne, mais échoue encore à la transformer en priorité opérationnelle. La question n'est plus « Faut-il soutenir l'économie sociale ? » mais « Comment passer des déclarations aux actes ? ». La seconde moitié du mandat sera déterminante pour savoir si le SEAP restera dans les mémoires comme une avancée historique ou comme une occasion manquée. C'est dans ce contexte incertain que se dessinent les priorités pour l'après-2025.

#### **4. L'économie sociale face au virage conservateur**

---

Après une décennie de progrès méthodiques, l'économie sociale européenne vient de subir un choc brutal. Entre l'automne 2024 et le printemps 2025, une série de décisions institutionnelles a révélé la fragilité de sa reconnaissance politique, désormais sacrifiée sur l'autel de la compétitivité et de la défense.

Sous la première présidence d'Ursula von der Leyen (2019-2024), Nicolas Schmit incarnait l'ancrage institutionnel de l'économie sociale. En tant que commissaire à l'Emploi et aux Droits sociaux<sup>79</sup>, il avait fait de l'économie sociale un axe central de son action, portant le SEAP de 2021 et structurant le dialogue avec les acteurs. Cette période a donné l'illusion d'une reconnaissance irréversible.

La nomination de Roxana Mînzatu comme commissaire aux Droits sociaux<sup>80</sup> a d'abord été accueillie comme une victoire. Social Economy Europe militait depuis des années pour qu'un·e commissaire dispose d'un mandat explicite sur l'économie sociale<sup>81</sup>.

---

<sup>78</sup> *Ibidem*.

<sup>79</sup> Commission européenne. Nicolas Schmit – Commissaire européen (Emploi et droits sociaux). Contenu archivé. Disponible à l'adresse : [https://commissioners.ec.europa.eu/nicolas-schmit\\_fr](https://commissioners.ec.europa.eu/nicolas-schmit_fr) The Commissioners

<sup>80</sup> Commission européenne. *Mission Letter – Roxana Mînzatu, Executive Vice-President for People, Skills and Preparedness*. Bruxelles, 17 septembre 2024. Disponible à l'adresse : <https://short-url.org/1g3JP>

<sup>81</sup> Social Economy Europe. *Social Economy Europe*. Disponible à l'adresse : <https://www.socialeconomy.eu.org/>

Problème : la lettre de mission initiale de von der Leyen ne mentionnait pas l'économie sociale. Son inclusion finale a résulté d'un lobbying de dernière minute, arrachant une ligne dans un texte déjà rédigé<sup>82</sup>. Ce succès arraché aurait dû alerter : l'économie sociale n'était plus une évidence, mais un acquis à défendre pied à pied.

Le tournant conservateur du Parlement européen (juin 2024) a produit ses premiers effets concrets au printemps suivant. Le nouveau collège de commissaires, moins paritaire et recentré sur l'industrie de défense, a opéré un recentrage brutal. Le 1er mai 2025, l'unité « Économie sociale » de la DG GROW a été dissoute sans préavis. Conséquence immédiate : l'annulation de l'appel à projets COSME dédié à l'économie sociale, laissant des dizaines de structures candidates sans financement et leurs projets en suspens.

Cette suppression intervient après quinze ans d'efforts pour intégrer l'économie sociale dans la stratégie industrielle européenne. Le SEAP 2021<sup>83</sup>, la Recommandation du Conseil 2023<sup>84</sup>, le Transition Pathway 2024 : tous ces jalons semblent soudainement caducs. Comme le résume Saskia Brickmont, eurodéputée et membre de l'Intergroupe Économie sociale, « depuis quelque temps, les politiques vertes et sociales sont négligées par rapport à un agenda géopolitique rythmé par Trump et Poutine »<sup>85</sup>.

Face à ce démantèlement, les fédérations européennes ont formulé trois exigences non négociables<sup>86</sup>:

- Désigner une personne référente au sein du cabinet de la commissaire Mînzatu, avec un mandat clair et des moyens budgétaires.
- Pérenniser les lignes budgétaires pour éviter que l'économie sociale ne dépende de financements sporadiques.

---

<sup>82</sup> RTES. *L'ÉCONOMIE SOCIALES dans la lettre de mission de la commissaire européenne Mînzatu*. Publié le 17 décembre 2024, mis à jour le 19 décembre 2024. Disponible à l'adresse : <https://www.rtes.fr/l-ess-dans-la-lettre-de-mission-de-la-commissaire-europeenne-minzatu>

<sup>83</sup> EU Social Economy Gateway. *SEAP – Social Economy Action Plan*. Adopté le 9 décembre 2021. Disponible à l'adresse : [https://social-economy-gateway.ec.europa.eu/eu-initiatives/seap\\_en](https://social-economy-gateway.ec.europa.eu/eu-initiatives/seap_en)

<sup>84</sup> Union européenne. *Recommandation du Conseil du 27 novembre 2023 relative à la mise en place des conditions-cadres de l'économie sociale*. Journal officiel de l'Union européenne, C/2023/1344, 29 novembre 2023. Disponible à l'adresse : [https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=OJ:C\\_202301344](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=OJ:C_202301344)

<sup>85</sup> Alter Échos. *L'avenir européen de l'économie sociale est-il menacé ?*. Publié le 26 mai 2025. Disponible à l'adresse : <https://short-url.org/1bpk6>

<sup>86</sup> Social Economy Europe. *The implications of DG GROW abandoning the social economy at a critical juncture*. Publié le 30 avril 2025. Disponible à l'adresse : <https://short-url.org/1bpkc>

- Maintenir l'économie sociale comme priorité transversale, inscrite dans chaque politique sectorielle (Pacte vert, Marché unique, Cohésion).

Le backlash de 2025 rappelle une vérité cruelle : en politique, rien n'est jamais acquis. Une décennie d'avancées peut être effacée en quelques mois si les rapports de force basculent. L'économie sociale européenne vit aujourd'hui son premier test de résilience face à l'adversité politique. Sa survie dépendra de sa capacité à démontrer, dans les années qui viennent, qu'elle n'est pas un luxe des temps prospères mais une nécessité structurelle face aux crises.

## CONCLUSION

Au terme de cette analyse, une vérité s'impose : l'économie sociale européenne a changé de statut. Longtemps perçue comme un tiers-secteur de réparation ou de charité, elle a prouvé sa capacité à incarner un modèle économique robuste, centré sur la résilience des territoires et la primauté de l'humain.

Cette reconnaissance ne doit rien au hasard. Elle est le fruit d'une bataille politique menée par un écosystème tenace, du CESE à l'Intergroupe parlementaire, en passant par les réseaux de terrain comme Social Economy Europe. Le SEAP de 2021 restera comme la première pierre d'une Europe sociale véritablement ambitieuse, marquant la sortie de l'invisibilité institutionnelle.

Pourtant, cette victoire est précaire. Comme l'a cruellement rappelé le printemps 2025, la « pause » géopolitique peut balayer en quelques mois une décennie d'avancées. L'économie sociale se heurte aujourd'hui à un plafond de verre : fragmentée par l'absence de définition commune, freinée par un financement bureaucratique inadapté, et désormais menacée par un virage politique sécuritaire qui détourne les regards et les budgets.

L'heure n'est plus à la pédagogie, mais à l'ancrage irréversible. Pour que l'économie sociale ne soit pas qu'une parenthèse enchantée dans l'histoire de l'Union, les institutions doivent opérer un changement de logiciel :

- Passer d'une tolérance juridique à une reconnaissance statutaire (lucrativité limitée).
- Passer d'un financement par projet à un investissement structurel (pérennisation des lignes budgétaires).
- Passer d'une vision sectorielle (le social) à une vision transversale (l'économie sociale partout, de l'industrie à la diplomatie).

L'Europe a inventé l'économie sociale. Elle a aujourd'hui la responsabilité historique de la protéger et de la propulser comme standard mondial. Ce n'est pas seulement une question de justice sociale, c'est une question de souveraineté : face aux chocs à venir, l'Union aura besoin de ces 13 millions de travailleur·euse·s et de ces 2,8 millions d'entreprises qui, par nature, ne délocalisent pas et réinvestissent sur place.

L'économie sociale n'est pas le supplément d'âme de l'Europe ; elle est sa meilleure assurance-vie.

## BIBLIOGRAPHIE

- Alter Échos. *L'avenir européen de l'économie sociale est-il menacé ?*. Publié le 26 mai 2025. Disponible à l'adresse : <https://www.alterechos.be/lavenir-europeen-de-leconomie-sociale-est-il-menace/>
- CEPES. *Contribution — Revue à mi-parcours du plan d'action pour l'économie sociale* . Disponible à l'adresse : [https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/14662-Social-economy-action-plan-mid-term-review/F3580379\\_en](https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/14662-Social-economy-action-plan-mid-term-review/F3580379_en)
- Commission européenne. *Erasmus+* . Disponible à l'adresse : <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/fr>
- Commission européenne. *EPALE – Plateforme électronique pour l'éducation et la formation des adultes en Europe* . Disponible à l'adresse : <https://epale.ec.europa.eu/fr>
- Commission européenne. *Fonds social européen + (FSE+)*. Disponible à l'adresse : [https://employment-social-affairs.ec.europa.eu/policies-and-activities/funding/european-social-fund-plus-esf\\_fr](https://employment-social-affairs.ec.europa.eu/policies-and-activities/funding/european-social-fund-plus-esf_fr)
- Commission européenne. *Mission Letter – Roxana Mînzatu, Executive Vice President for People, Skills and Preparedness*. 17 septembre 2024. Disponible à l'adresse : <https://short-url.org/1bplW>
- Commission européenne. *Nicolas Schmit – Commissaire européen (Emploi et droits sociaux)*. Contenu archivé. Disponible à l'adresse : [https://commissioners.ec.europa.eu/nicolas-schmit\\_fr](https://commissioners.ec.europa.eu/nicolas-schmit_fr)
- Commission européenne. *Règlement (UE) 2023/2831 du 13 décembre 2023 relatif à l'économie sociale et solidaire*. Disponible à l'adresse : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=OJ%3AL%3A2023%3A2831%3ATOC>
- Commission européenne. *Social Business Initiative – Frequently Asked Questions* . MEMO/11/735, Bruxelles, 25 octobre 2011. Disponible à l'adresse

:

[https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/memo\\_11\\_735](https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/memo_11_735)

- Commission européenne. *Social enterprises and the social economy going forward* . 31 octobre 2016. Disponible à l'adresse : <https://ec.europa.eu/newsroom/growth/items/455177/en>
- Commission européenne ; European Innovation Council and SMEs Executive Agency ; Technopolis Group ; Nachtigall, H. ; Kreutzer, S. ; Iglauer, T. et al. *Monitoring the twin transition of industrial ecosystems – Proximity and social economy – Analytical report* . Luxembourg : Publications Office of the European Union, 2024. DOI : 10.2826/56304
- Comité économique et social européen (CESE). *Financial ecosystem/social enterprises* . Avis INT/770 – CESE 3146/2015, adopté le 16 septembre 2015. Disponible à l'adresse : <https://www.eesc.europa.eu/en/our-work/opinions-information-reports/opinions/financial-ecosystems-social-enterprises>
- Comité économique et social européen (CESE). *How to support social economy entities in line with State aid rules*. Avis adopté en janvier 2025. Disponible à l'adresse : <https://www.eesc.europa.eu/en/our-work/opinions-information-reports/opinions/how-support-social-economy-entities-line-state-aid-rules-thoughts-following-suggestions-enrico-lettas-report>
- Comité économique et social européen (CESE). *Le rôle de l'économie sociale dans la création d'emplois et la mise en œuvre du Pilier européen des droits sociaux*. 27 avril 2021. Disponible à l'adresse : <https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/opinions/role-social-economy-creation-jobs-and-implementation-european-pillar-social-rights>
- Comité économique et social européen (CESE). *Les entreprises de l'économie sociale : leur contribution à une Europe plus cohésive et démocratique*. 15 mai 2019. Disponible à l'adresse : <https://www.eesc.europa.eu/fr/our->

[work/opinions-information-reports/opinions/les-entreprises-de-leconomie-sociale-leur-contribution-une-europe-plus-cohesive-et-democratique](https://www.eesc.europa.eu/en/members-groups/categories/social-economy-category)

- Comité économique et social européen (CESE). *Social Economy Category*. Disponible à l'adresse : <https://www.eesc.europa.eu/en/members-groups/categories/social-economy-category>
- Comité économique et social européen (CESE). *Vers un cadre juridique européen adapté pour les entreprises de l'économie sociale (avis d'initiative)*. 16 juillet 2018. Disponible à l'adresse : <https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/opinions/vers-un-cadre-juridique-europeen-adapte-pour-les-entreprises-de-leconomie-sociale-avis-dinitiative>
- CONCORD Europe. *Contribution — Revue à mi-parcours du plan d'action pour l'économie sociale*. Disponible à l'adresse : [https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/14662-Social-economy-action-plan-mid-term-review/F3580596\\_en](https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/14662-Social-economy-action-plan-mid-term-review/F3580596_en)
- CRESS Île-de-France. *Histoire de l'économie sociale et solidaire*. Disponible à l'adresse : <https://www.cressidf.org/ess/chronologie/>
- Defourny, J. ; Nyssens, M. *La diversité des modèles d'entreprise sociale : nouvelles dynamiques au cœur et aux confins de l'économie sociale*. Dans : VAN POTTELSBERGHE, B. ; BELLEFLAMME, P. (dir.). *Les enjeux de l'innovation*, 2017. Disponible à l'adresse : <https://orbi.uliege.be/bitstream/2268/219517/1/Defourny%20et%20Nyssens%20CEBLF%20final%2001.10.17.complet.pdf>
- Demoustier, D. ; Chaves, R. ; Huncova, M. ; Lorenz, G. ; Spear, R. *Débats autour de la notion d'économie sociale en Europe*. *Revue internationale de l'économie sociale*, n° 300, mai 2006. DOI : 10.7202/1021790ar. Disponible à l'adresse : <https://www.erudit.org/fr/revues/recma/2006-n300-recma01107/1021790ar/>
- Diesis Network. *Diesis Network*. Disponible à l'adresse : <https://www.diesis.coop/>

- EMES International Research Network. *News & Stories*. Disponible à l'adresse : <https://emes.net/news/>
- ESS France. *Contribution — Revue à mi-parcours du plan d'action pour l'économie sociale*. Disponible à l'adresse : [https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/14662-Social-economy-action-plan-mid-term-review/F3580338\\_en](https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/14662-Social-economy-action-plan-mid-term-review/F3580338_en)
- European Commission. *Expert Group on Social Economy and Social Enterprises (GECES)*. Disponible à l'adresse : [https://single-market-economy.ec.europa.eu/sectors/proximity-and-social-economy/social-economy-eu/social-enterprises/expert-groups\\_en](https://single-market-economy.ec.europa.eu/sectors/proximity-and-social-economy/social-economy-eu/social-enterprises/expert-groups_en)
- EU Social Economy Gateway. *SEAP – Social Economy Action Plan*. Adopté le 9 décembre 2021. Disponible à l'adresse : [https://social-economy-gateway.ec.europa.eu/eu-initiatives/seap\\_en](https://social-economy-gateway.ec.europa.eu/eu-initiatives/seap_en)
- France. *Loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération*. Journal officiel de la République française. Disponible à l'adresse : [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section\\_lc/JORFTEXT000000684004/](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/JORFTEXT000000684004/)
- France. *Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement*. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000022470434>
- France. *Loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire*. Journal officiel de la République française. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000029313296>
- Grèce. *Loi n° 4019/2011 relative à l'économie sociale et aux entreprises coopératives sociales (KOINSEP)*. Disponible à l'adresse : [https://www.socioeco.org/bdf\\_fiche-legislation-67\\_en.html](https://www.socioeco.org/bdf_fiche-legislation-67_en.html)
- INTERGROUPE. *Mémoire de l'Intergroupe parlementaire de l'économie sociale*, Marie-Hélène Gilling, 2004.
- Le Labo de l'économie sociale et solidaire. *L'alignement des planètes en 2021 pour une Europe inspirée de l'économie sociale*S. Publié le 3 mai 2021. Disponible à l'adresse :

<https://www.lelabo-ess.org/l-alignement-des-planetes-en-2021-pour-une-europe-inspiree-de-l-ess>

- Meira, Deolinda Aparício. *The Portuguese Law on Social Economy* . CIRIEC Working Paper, n° 2014/12. Disponible à l'adresse : [https://www.researchgate.net/publication/340487533\\_The\\_Portuguese\\_Law\\_on\\_Social\\_Economy](https://www.researchgate.net/publication/340487533_The_Portuguese_Law_on_Social_Economy)
- Monzón, J. L. ; Chaves, R. *Évolutions récentes de l'économie sociale dans l'Union européenne : Synthèse* . CIRIEC Working papers, vol. 2019/01. DOI : 10.25518/ciriec.wp201901. Disponible à l'adresse : <https://doi.org/10.25518/ciriec.wp201901>
- Nations Unies. *A/RES/77/281 – La promotion de l'économie sociale et solidaire au service du développement durable*. 18 avril 2023. Disponible à l'adresse : <https://docs.un.org/fr/A/RES/77/281>
- OCDE. *Guide de politique publique sur les cadres légaux pour l'économie sociale et solidaire* . Paris : Éditions OCDE, 2024. DOI : 10.1787/a7ded400-fr. Disponible à l'adresse : <https://doi.org/10.1787/a7ded400-fr>
- Organisation internationale du travail (OIT). *l'économie sociale et solidaire et l'économie informelle*. Disponible à l'adresse : <https://www.ilo.org/social-and-solidarity-economy-and-informal-economy>
- Organisation internationale du travail (OIT). *Site officiel*. Disponible à l'adresse : <https://www.ilo.org/fr>
- Parlement européen. *À propos des intergroupes*. Disponible à l'adresse : <https://www.europarl.europa.eu/meps/fr/about/groupings>
- Parlement européen. *Commission decision to disband the Social Economy Unit within DG GROW* . Question écrite E-001858/2025. Disponible à l'adresse : [https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/E-10-2025-001858\\_EN.html](https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/E-10-2025-001858_EN.html)
- Parlement européen. *Fonds de cohésion*. Disponible à l'adresse : <https://www.europarl.europa.eu/factsheets/fr/sheet/96/le-fonds-de-cohesion>

- Parlement européen. *Fonds européen de développement régional (FEDER)*. Disponible à l'adresse : <https://www.europarl.europa.eu/factsheets/fr/sheet/95/el-fondo-europeo-de-desarrollo-regional-feder>
- Parlement européen. *Intergroupe « Économie sociale et services d'intérêt général »*. Disponible à l'adresse : <https://short-url.org/1bpmG>
- Pour la Solidarité – PLS. *CAPSE – L'égalité de genre dans les instances dirigeantes de l'économie sociale et solidaire*. Disponible à l'adresse : <https://pourolsolidarite.eu/project/capse-egalite-de-genre-dans-les-instances-dirigeantes-de-less/>
- Pour la Solidarité – PLS. *ENACT – La numérisation de l'économie sociale dans la chaîne de valeur agroalimentaire*. Disponible à l'adresse : <https://pourolsolidarite.eu/project/enact-la-numerisation-de-leconomie-sociale-dans-la-chaine-de-valeur-agroalimentaire/>
- Pour la Solidarité – PLS. *Site officiel*. Disponible à l'adresse : <https://pourolsolidarite.eu/>
- Querrien, É. ; Rosso, C. *L'Europe, une économie sociale à affirmer*. *Multitudes*, n° 74, 2019. DOI : 10.3917/mult.074.0122. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-multitudes-2019-1-page-122.htm>
- REVES. *The European Network of Cities and Regions for the Social Economy*. Disponible à l'adresse : <https://www.revesnetwork.eu/>
- RREUSE. *Contribution — Revue à mi-parcours du plan d'action pour l'économie sociale*. Disponible à l'adresse : [https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/14662-Social-economy-action-plan-mid-term-review/F3571429\\_en](https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/14662-Social-economy-action-plan-mid-term-review/F3571429_en)
- RTES. *Contribution — Revue à mi-parcours du plan d'action pour l'économie sociale*. Disponible à l'adresse : [https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/14662-Social-economy-action-plan-mid-term-review/F3580387\\_en](https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/14662-Social-economy-action-plan-mid-term-review/F3580387_en)

- RTES. *L'ÉCONOMIE SOCIALES dans la lettre de mission de la commissaire européenne Minzatu* . Publié le 17 décembre 2024. Disponible à l'adresse : <https://www.rtes.fr/l-ess-dans-la-lettre-de-mission-de-la-commissaire-europeenne-minzatu>
- Social Economy Europe. *Contribution — Revue à mi-parcours du plan d'action pour l'économie sociale* . Disponible à l'adresse : [https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/14662-Social-economy-action-plan-mid-term-review/F3580409\\_en](https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/14662-Social-economy-action-plan-mid-term-review/F3580409_en)
- Social Economy Europe. *Mémoire de l'économie sociale pour les élections européennes de 2024* . Bruxelles : SEE, mars 2024. Disponible à l'adresse : <https://www.socialeconomy.eu.org/wp-content/uploads/2024/03/FR-SEE-memorandum-EU-elections-2024rev.pdf>
- Social Economy Europe. *Site officiel*. Disponible à l'adresse : <https://www.socialeconomy.eu.org/>
- Social Economy Europe. *The implications of DG GROW abandoning the social economy at a critical juncture* . Publié le 30 avril 2025. Disponible à l'adresse : <https://www.socialeconomy.eu.org/2025/04/30/the-implications-of-dg-grow-abandoning-the-social-economy-at-a-critical-juncture/>
- Union européenne. *Recommandation du Conseil du 27 novembre 2023 relative à la mise en place des conditions-cadres de l'économie sociale*. Disponible à l'adresse : [https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=OJ:C\\_202301344](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=OJ:C_202301344)
- Union européenne. *Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE)*. Version consolidée. Disponible à l'adresse : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A12012E%2FTXT>
- Wallonie (Belgique). *Décret du 20 novembre 2008 relatif à la promotion de l'économie sociale* . Disponible à l'adresse : <https://wallex.wallonie.be/#/document/2008-11-20/DECRET-2008-11-20-ECONOMIE-SOCIALE>

## POUR LA SOLIDARITÉ

*Fondé en 2002, POUR LA SOLIDARITÉ-PLS est un think & do tank indépendant engagé en faveur d'une Europe solidaire et durable.*

POUR LA SOLIDARITÉ-PLS se mobilise pour défendre et consolider le modèle social européen, subtil équilibre entre développement économique et justice sociale. Son équipe multiculturelle et pluridisciplinaire œuvre dans l'espace public aux côtés de tous les acteur·rice·s socio-économiques avec comme devise :

### **Comprendre, Relier et Accompagner pour Agir !**

#### **COMPRENDRE**

POUR LA SOLIDARITÉ-PLS mène des travaux de recherche et d'analyse pour sensibiliser aux enjeux sociétaux, offrir de nouvelles perspectives de réflexion et rendre accessibles les politiques européennes.

#### **RELIER**

POUR LA SOLIDARITÉ-PLS participe, conçoit et coordonne des projets transnationaux en coopération avec l'ensemble de ses partenaires européens présents au sein des 27 États membres. Ces projets transnationaux abordent des thématiques diverses, mais ils partagent tous une valeur commune : la solidarité !

#### **ACCOMPAGNER**

Formations, accompagnements au montage de projets européens, conseils stratégiques, lobbying et networking, POUR LA SOLIDARITÉ-PLS met son expertise, son réseau, sa pédagogie et son équipe au service de tous les acteur·rice·s socio-économiques : les pouvoirs publics (supranational, européen, national, régional, local), les entreprises, les syndicats, les associations de la société civile et les citoyen·ne·s engagé·e·s dans la solidarité.

#### **AGIR**

POUR LA SOLIDARITÉ-PLS se frotte au terrain et met en place des dispositifs innovants d'insertion socioprofessionnelle pour faire face aux défis du marché de l'emploi avec un objectif : provoquer a rencontre entre des entreprises ouvertes à la diversité, des chercheur·euse·s d'emploi qui offrent leurs talents et des emplois de qualité.

# LES THÉMATIQUES DE POUR LA SOLIDARITÉ-PLS

RSE & Diversité

Économie Sociale

Développement Durable

Participation Citoyenne

Affaires Sociales

[pourolsolidarite.eu](http://pourolsolidarite.eu)



Rue Coenraets 66

B-1060 Bruxelles

+32 2 535 06 88



Avec le soutien de

